



Françoise Nyssen
Ministre de la Culture

Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation
nationale

Communiqué de presse

Paris, le 11 octobre 2018

Inauguration des bureaux du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle, vendredi 12 octobre 2018

Lors de sa séance plénière du 12 octobre 2018, le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle inaugurera de nouveaux locaux, dédiés à son secrétariat général, au sein de l'INHA (Institut national d'histoire de l'art).

Le Haut Conseil EAC est coprésidé par Françoise Nyssen, ministre de la Culture et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale. Il comprend trente membres : des représentants des six ministères concernés (culture, éducation nationale, agriculture, enseignement supérieur, cohésion des territoires et solidarités et santé), des représentants des différents niveaux de collectivités territoriales, et des personnalités qualifiées du monde de la recherche et de la culture. Il est animé par Emmanuel Ethis, vice-président, recteur de l'académie de Nice.

Il a pour mission d'accompagner le développement de la politique de généralisation du 100% EAC, par la valorisation et l'encouragement des projets innovants, ainsi que l'analyse des initiatives du terrain pour en tirer des préconisations concrètes qui soient en cohérence avec les attentes nouvelles de tous les publics.

Pour incarner la réalité de l'éducation artistique et culturelle, quelques œuvres produites dans le cadre de projets artistiques et culturels, provenant de l'académie de Créteil, seront présentées à cette occasion. Les membres pourront également "rentrer en musique" grâce à un concert des jeunes du Lycée Berlioz de Vincennes.

Le collège "100% EAC", comprenant les dix villes expérimentales, sera installé au sein du Haut Conseil EAC. Ces dix villes volontaires sont accompagnées pour devenir des laboratoires 100% EAC : Cannes (qui en a été le précurseur), Château-Arnoux-Saint-Auban,

Carros, Château-Thierry, Bessancourt, La Courneuve, Guingamp, Quimper, Saint-Brieuc et Metz. L'objectif est que 100% des enfants bénéficient d'ici à 2020 d'un projet EAC structurant chaque année, avec un équivalent de deux heures de pratique artistique hebdomadaires dans les écoles, en lien avec les acteurs culturels et la fréquentation des œuvres.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC

Contact

Ministère de l'Éducation nationale
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr